



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 17 NOVEMBRE 2016

Le Conseil d'Établissement a été convoqué par courrier en date du 7 novembre 2016.

Présents (14/20) : M. Lassaux ; M. Alfonsi ; M. Rocque ; Mme Bréard ; M. Gandega ; M. Lemrabott ; M. Didé ; Mme Grimaud ; M. Rignol ; M. Chaieb ; M. Rogier ; M. Mohamed Lemine Ba ; Mlle Al Nabhani Diana ; Mlle Khweya Bezeid (vice-présidente CVL)
M. Malara est excusé.

Votants : 13/14 présents

Le quorum étant atteint, M. Lassaux ouvre la séance à 18h02.

Désignation d'un secrétaire de séance

Le secrétariat de séance est assuré par M. Rocque, le DAF du lycée.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 13octobre2016,
2. Installation du nouveau conseil d'établissement et mise en place des commissions,
3. Affaires financières : présentation du budget 2017,
4. Attribution de l'indemnité pour mission particulière,
5. Avancement des travaux immobiliers,
6. Compte rendu du conseil d'école du 16 novembre 2016,
7. Compte rendu du CVL du 14 novembre 2016,
8. Questions diverses.

Secrétaire de séance

Président

Stéphane ROCQUE

Bruno LASSAUX



1. Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 13 octobre 2016 :

L'approbation du P.V. du C.E. du 13 octobre n'amène pas de commentaire particulier de la part des membres du C.E.

M. Lassaux explique aux représentants des élèves ce qu'est un procès-verbal (et notamment le mécanisme d'approbation d'un C.E. à l'autre).

Vote : 13 votants :

- 3 abstentions
- 10 pour

2. Installation du nouveau Conseil d'établissement et mise en place des commissions :

M. Lassaux présente le résultat des élections, et notamment les taux de participation : 70% pour ce qui concerne les enseignants du 1^{er} degré (1 seule liste), 85% pour les enseignants du 2nd degré (2 listes), 58% pour les personnels non enseignants (1 liste), 21.3% pour ce qui concerne l'élection des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école et 14.7% pour les représentants au Conseil d'établissement. Concernant les élèves, 2 lycéens sur 3 ont participé au vote des élus du CVL (67% de participation), ce qui représente une hausse importante par rapport aux années passées (taux de 45% en 2014 par exemple).

| | Personnels Enseignants du 1 ^{er} degré Conseil d'établissement | Personnels enseignants du 2 nd degré Conseil d'établissement | Personnels non enseignants Conseil d'établissement | Représentants des parents Conseil d'établissement | Représentants des parents Conseil d'école |
|------------------------------------|---|---|---|--|---|
| Dates | 11/10/2016 | 11/10/2016 | 11/10/2016 | 10/10/2016 | 10/10/2016 |
| Nombre de sièges à pourvoir | 2 | 2 | 1 | 3 | 15 |
| Nombre de listes | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 |
| Nombre d'électeurs inscrits | 27 | 47 | 29 | 1100 | 619 |
| Nombre de votants | 19 | 40 | 17 | 162 | 132 |
| % de participation | 70,4% | 85,1% | 58,6% | 14,7% | 21,3% |
| Bulletins blancs ou nuls | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Résultats | Liste SNUipp : 100% (2 sièges) | Liste SNES/SNEP : 70% (1 siège) Liste « agir ensemble » : 30% (1 siège) | Liste sans étiquette : 100% (1 siège) | Liste APELF : 100% (3 sièges) | Liste APELF : 100% (15 sièges) |

| | CVL |
|------------------------------------|--------|
| Nombre d'électeurs inscrits | 239 |
| Nombre de votants | 160 |
| % de participation | 66,99% |

M. le Proviseur présente ensuite à l'aide d'un diaporama la composition réglementaire et les attributions des différents conseils et commissions de l'établissement : le conseil d'établissement, le conseil d'école,



le conseil du second degré, le conseil de discipline, le conseil pédagogique, le conseil de la vie lycéenne, le C.E.S.C., la commission de dialogue social, la cellule de formation continue, ces 2 dernières commissions n'étant pas des émanations du C.E.

La composition pour l'année scolaire 2016/17 de ces différentes instances est présentée en annexe.

M. Chaieb souhaite connaître le mode de désignation des représentants du personnel à la commission de dialogue social : il s'agit de 2 représentants du syndicat majoritaire à l'issue des élections professionnelles de décembre 2015 (en l'occurrence Mme Ould Ely et M. Toure).

3. Affaires budgétaires : présentation du budget 2017 :

M. Rocque fait une présentation du budget initial du budget initial 2017, en s'appuyant sur le rapport communiqué aux membres du C.E.

Il explique en introduction que le budget initial 2017 est présenté en mode GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Publique) : il s'agit là notamment d'un passage à un nouveau modèle de gestion, avec l'apparition de nouveaux référentiels budgétaires (les axes nature, destination et opération) et de nouveaux concepts (autorisations d'engagement et crédits de paiement).

Ce budget se veut d'importance, puisqu'il doit traduire la montée en puissance de nos effectifs – avec la prévision d'une ouverture de division au 1^{er} degré, la barre symbolique des 1 000 élèves est franchie – et l'ouverture des nouveaux bâtiments du lycée.

Les recettes sont énumérées, selon les 3 items suivants : droits de scolarité (91% des recettes totales du lycée), subventions (de l'AEFE, dont les bourses) et autres recettes.

Les dépenses sont ensuite présentées, en précisant que l'ouverture des crédits est effectuée au niveau de 3 enveloppes limitatives : personnel, fonctionnement et investissement, et au niveau de 3 destinations différentes : excellence éducative, accompagner et faire vivre le réseau, et fonctions support et immobilier.

Parmi les éléments à relever : la prévision budgétaire de l'organisation d'un voyage à Toulouse, le taux de remontée de la rémunération des résidents fixé à 0% pour la seconde année consécutive (les CP ainsi libérés sont affectés au financement du projet immobilier), l'importance des sommes consacrées à l'opération immobilière (travaux et mobilier), une dotation exceptionnelle MAE/AEFE de 193 000 € pour la réalisation de travaux de sécurité.

En conclusion, il est précisé que l'ensemble des ressources s'élèvent à 1 361 338 496.00 MRO, l'ensemble des charges à 1 892 039 690.00 MRO, soit un déficit de 530 701 194.00 MRO : cela correspond concrètement à un prélèvement sur fond de roulement : celui-ci est important, mais il était prévu, et le niveau du fond de roulement reste malgré tout satisfaisant (plus de 500 millions MRO après prélèvement).

M. Lassaux revient sur les travaux, pour souligner l'effort engagé par l'AEFE (au travers de l'annulation de la remontée « résidents », soit plus de 1.2 millions € sur 2 ans) pour permettre la finalisation du projet ; Il évoque également le remboursement de l'emprunt (une partie du budget de l'opération immobilière repose sur un emprunt de l'AEFE), qui constituera, dès 2018 à priori, une charge supplémentaire pour l'établissement : il est donc vital de rechercher des ressources supplémentaires, et l'ouverture de divisions supplémentaires (3 d'ici 2019) rentre dans ce cadre. M. Lassaux précise, à la



suite d'une question de Mlle Al Nabhani, que ces ouvertures concernent des divisions de maternelle et pas de collège/lycée : ceci permettra d'obtenir une structure de 3 divisions du CP à la Terminale.

Une question porte sur le voyage à Toulouse, sur son financement et sur sa réalisation, compte tenu du nombre d'inscrits : il est répondu que seuls les parents d'élèves financent pour le moment ce voyage (mais une participation externe – subvention, don...- peut permettre d'obtenir une diminution du coût), et que le voyage ne se fera que s'il remplit des objectifs pédagogiques précis.

4. Attribution de l'indemnité pour mission particulière :

M. Lassaux présente les modalités d'attribution de l'indemnité pour mission particulière : outre les missions traditionnelles d'enseignement, les enseignants du 2nd degré peuvent, pour répondre à des besoins spécifiques et avec leur accord, exercer des missions particulières : coordination, référents divers, tutorat...

A ce titre, ils peuvent prétendre à percevoir cette indemnité, sur proposition du chef d'établissement et présentation au conseil pédagogique et au conseil d'enseignement ; 5 IMP (ou équivalents) sont proposées au titre de l'année scolaire 2016/17 :

- 1 en EPS (APSA)
- 1 en sciences physiques/chimie (coordination de discipline)
- 1 en SVT (coordination de discipline)

- L'équivalent d'une HSA versée au professeur de technologie (contrat local)
- L'équivalent d'une ½ HSA versée à un professeur d'histoire-géographie (contrat local)

Il est précisé lors des échanges entre les différents membres du C.E. que cette indemnité (pour les 3 premiers cas) est une indemnité mise en place par le Ministère de l'Éducation Nationale et qu'elle s'élève à 1 250 €/an.

5. Avancement des travaux immobiliers :

M. Lassaux présente le bilan de la mission immobilière qui vient juste de s'achever : elle consiste en la visite toutes les 5 semaines d'un représentant du service immobilier de l'AEFE (M. Labadie) et du maître d'œuvre du nouveau lycée (M. Guyon, architecte).

Il est relevé la bonne dynamique actuelle du chantier : la fin des travaux devrait intervenir au printemps 2017, le 21 mars officiellement : des retards sont cependant vraisemblables, ce qui ne sera pas forcément préjudiciable, puisqu'il n'est pas prévu de déménagement avant l'été, compte tenu de la lourdeur de l'opération ; Un souhait cependant : organiser les examens dans les nouveaux locaux.

L'impression est donc positive, même si des imperfections techniques furent relevées lors la mission...

Autre bonne nouvelle annoncée par M. le Proviseur, celle d'une éventuelle (c'est au conditionnel !) réhabilitation de l'école maternelle. En effet, la rénovation de l'école dans son ensemble, prévue dans le projet initial, fut finalement abandonnée à la suite des déboires rencontrés dans la réalisation de l'opération immobilière (affaire du détournement d'argent, faillite de la 1^{ère} entreprise de travaux retenue...). Des moyens complémentaires pourraient donc permettre de financer des travaux au niveau



des divisions de maternelle, avec l'objectif à terme d'obtenir 6 divisions dans un ensemble architectural cohérent.

Autre bâtiment réintégré au projet, celui du foyer des élèves du 2nd degré : disposer d'un tel lieu de vie est une demande récurrente des élèves.

6. Compte rendu du CVL du 14 novembre 2016 :

Mlle Bezeid, vice-présidente du CVL fait un bref compte rendu du CVL du 14 novembre dernier : les thèmes abordés renvoient à la création d'un lieu convivial pour les élèves (type foyer), aux actions possibles pour l'amélioration de l'hygiène et l'environnement, à l'organisation de la journée sportive et aux doléances à l'égard des prestations servies dans les buvettes (pas adaptées aux goûts des élèves).

7. Compte rendu du conseil d'école du 16 novembre 2016 :

Mme Bréard, Directrice de l'école, informe les membres du C.E. des différents points à l'ordre du jour du 1^{er} conseil d'école de l'année scolaire : les résultats des élections des parents d'élèves au conseil d'école, la présentation et le fonctionnement de ce conseil, le bilan de la rentrée et les nouveaux programmes aux cycles 2 et 3, la présentation des actions liées au projet d'école et d'établissement, le conseil école/collège, le nouveau conseil d'élèves (réunion de 28 délégués une fois par mois, qui formule des remarques et des propositions sur la vie de l'école : le prochain travail portera par exemple sur un règlement de la cour). Enfin, Mme Bréard évoque les questions diverses, qui portait pêle-mêle sur l'enseignement moral et civique, les élèves hyperactifs, les devoirs à la maison, l'hygiène et la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement.

8. Questions diverses :

Une seule question diverse, émanant de M. Gandega, représentant des personnels non enseignants, et qui constitue d'ailleurs plus un souhait qu'une question : que, dans le futur nouvel établissement, les temps de récréation du 1^{er} et du 2nd degré soient à la même heure (ça n'est pas le cas actuellement, afin d'éviter un engorgement de la cour, et une trop grande « promiscuité » entre élèves du primaire et élèves du secondaire).

M. Lassaux, ainsi que les représentants des enseignants, approuvent une telle organisation, dans le sens où elle permettrait aux équipes de se rencontrer, en salle des professeurs notamment (les nouveaux locaux du lycée permettront d'accueillir l'ensemble des personnels enseignants) et d'échanger, même de façon informelle autour d'un café, ce qui ne peut être que bénéfique en terme de cohésion et de cohérence pédagogique.

La discussion déborde ensuite sur les temps de rentrée et de sortie de cours des élèves, différents là aussi selon le degré, ce qui peut poser des problèmes aux familles, notamment lors de la pause méridienne.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Proviseur remercie tous les participants et lève la séance à 20h30.